



*Banque France*

*20 Mai 1916*

# COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 200 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 28 Avril 1916

## RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1915

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS



PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER  
IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1916

# COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. ROSTAND (Alexis), C. ✱, *Président*.  
BOYER (Paul), ✱, *Vice-Président, Directeur général*.  
CAMBEFORT (Charles), ✱, administrateur de la Compagnie Générale des Eaux, de la Compagnie des Messageries Maritimes, etc.  
ROSTAND (Jules), président de la Compagnie Générale Française de Tramways, président de la Compagnie des Compteurs et Matériel d'Usines à gaz, etc.  
BECHMANN (Alfred), de la Maison Heine et C<sup>ie</sup>, banquiers.  
CARRABY (Calixte), ✱.  
CHARLES-ROUX (Jules), C. ✱, vice-président de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez, président de la Compagnie Générale Transatlantique, etc.  
JAMESON (Robert), de la Maison Hottinguer et C<sup>ie</sup>, banquiers.  
KRANTZ (Camille), O. ✱, président de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice, etc.  
VACHERIE (Alexandre), O. ✱, administrateur de la Société du Gaz de Paris, etc.

Comité  
de  
Direction.

## COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. ROBERT (Gustave), vice-président de la Compagnie d'Assurances la Foncière-Transports, *Président*.  
DIETERLEN (Philippe), administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de Smyrne-Cassaba.  
MARQUANT (Auguste), ✱.

## COMMISSAIRES DES COMPTES

MM. BOURGOIS (Alfred), ✱, ancien receveur-percepteur des Finances à Paris.  
DIETERLEN (Philippe), membre de la Commission permanente de Contrôle du Comptoir National d'Escompte.  
GIRAUD (Joseph), O. ✱, secrétaire général honoraire de la Banque de France.

## DIRECTION

M. BOYER (Paul), ✱, *Vice-Président, Directeur général*.

MM. LABROUSSE (Georges), LEWANDOWSKI (Maufice), ✱, LLEWELLYN (Edgar), *Directeurs*.

M. DUPUICH (Paul), *Sous-Directeur*.

M. RITZ (Eugène), *Sous-Directeur*.

M. FROIDEVAL (S.), *Sous-Directeur*.

M. VOILLEMOT (Louis), *Sous-Directeur*.

M. RIBERETTE (Alfred), ✱, *Sous-Directeur*.

M. SCHOPFER (Louis), *Secrétaire général*. — M. AUREAU (Émile), *Inspecteur général*.

## CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.

ALLAIN, ✱.  
BARBET-MASSIN.  
BARBIER.  
BESSIÈRE.  
BONNARD (DE), ✱.  
BRESSON.  
CHAPUIS, O. ✱.  
CHAUTARD.  
CLERMONT (DE), ✱.  
COLAS, O. ✱.  
COLLIN, ✱.  
COUVREUR.  
CRÉTENIER, O. ✱.  
DARRASSE.

DENANT, ✱.  
DESÉGLISE.  
DIOR, ✱.  
DOMANGE, O. ✱.  
DRESSOIR, O. ✱.  
FOULD.  
FOURET, O. ✱.  
GERMAIN, ✱.  
GILLAN.  
GUARY-LORILLEUX, ✱.  
HAMELLE, O. ✱.  
HAYEM, O. ✱.  
HETZEL, C. ✱.  
HEUGEL, O. ✱.

KLOTZ, ✱.  
LAGUIONIE, O. ✱.  
LAMBERT, ✱.  
LEGRAND, C. ✱.  
LE MARCHAND.  
LEMOINE.  
LOVENBACH.  
LYON, O. ✱.  
PANHARD, ✱.  
PINARD, C. ✱.  
PINGAULT, ✱.  
POULENC, ✱.  
POUPINEL, O. ✱.  
RADIUS, ✱.

ROBERT-DEGASCHES.  
SAILLARD, ✱.  
SAINT, ✱.  
SALMON, ✱.  
SAUVELET, ✱.  
SCIAMA, O. ✱.  
SOHIER, O. ✱.  
TESSIER, ✱.  
URION, ✱.  
VILMORIN (PH. DE), ✱.  
VOELCKEL, O. ✱.

# RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires

du 28 Avril 1916.

MESSIEURS,

La guerre, imposée à la France, s'est continuée pendant tout l'exercice dont nous vous rendons compte aujourd'hui. Suivant les belles paroles du Commandant en chef, « nos armées peuvent considérer leur œuvre avec « fierté, mesurer la grandeur de l'effort accompli et ne songer au passé « que pour y puiser des raisons de confiance ».

Ce sont ces sentiments qui nous ont soutenus au cours de l'année 1915, en nous inspirant une foi inébranlable dans l'avenir. Personne ne pouvait admettre autrefois qu'une guerre entre les États d'Europe aurait une durée aussi longue. La limite de résistance physique et morale des nations belligérantes, les dépenses infinies qu'exige la guerre moderne, paraissaient logiquement s'opposer au prolongement de la lutte.

Cependant, l'enjeu est si grand, que tous les sacrifices ont dû être envisagés pour atteindre le but poursuivi.

En raison de la durée même des hostilités, la vie nationale, suspendue pendant les premiers mois, a dû reprendre partiellement, le pays concentrant son énergie sur les productions nécessaires à la guerre et les transactions qu'elles comportent.

Au cours de tels événements, le devoir de notre Établissement était tracé : rendre au pays tous les services que permettait notre forte organisation, continuer l'aide que nous devons à notre clientèle, apurer encore nos engagements pour parer aux dangers du présent et préparer l'avenir,

Le Comptoir n'a pas failli à ce devoir. Il avait abordé la grande épreuve avec une situation très saine, exempte d'immobilisations autres que celles qui provenaient du concours donné au Commerce et à l'Industrie. Ayant pu se dégager du moratorium par ses propres moyens, et profitant d'une trésorerie parfaitement aisée, notre Établissement, dès le début de l'Exercice 1915, s'est retrouvé à la disposition de ses clients pour leur faciliter toutes leurs opérations normales. Malheureusement, l'arrêt du crédit, conséquence des mesures prises en août 1914, a persisté; la majorité des ventes s'effectuent au comptant.

Nous continuons à penser que le grand rouage de l'escompte ne pourra reprendre son activité tant que les engagements anciens ne seront pas liquidés. Si nous avons pu apprécier les efforts faits par un grand nombre de commerçants et industriels qui, fidèles aux traditions françaises, ont réglé leurs dettes, il n'en est pas moins certain que les prorogations successives des moratoires pendant toute l'année 1915, malgré les espérances qu'avait fait naître le décret du 27 octobre 1914, ont trop souvent encouragé l'inertie.

Il faut souhaiter que les Pouvoirs publics trouvent enfin la formule du décret qui obligera « à payer quiconque peut payer » en entourant, bien entendu, de toute la protection nécessaire les situations dignes d'intérêt, notamment celles des commerçants mobilisés, comme celles des maisons établies dans les régions envahies ou ayant leur clientèle dans ces régions.

Un premier pas vient d'être fait dans cette voie en fixant, après vingt mois de guerre, des échéances pour ceux qui bénéficient directement ou indirectement des fournitures de l'État.

En outre, au cours de l'Exercice, la liquidation du 31 juillet 1914, à la Bourse de Paris, s'est effectuée à la fin de septembre 1915. La Compagnie des Agents de Change a fait, dans ce but, tout ce qui était opportun pour rendre son fonctionnement à notre grand Marché. Après s'être procuré, par ses propres moyens, les capitaux destinés au remboursement des différences, et s'être assuré le concours éventuel de la Banque de France pour la continuation des Reports, elle a procédé à la liquidation de tous les engagements, liquidation qui s'est effectuée dans les meilleures conditions: la clientèle des reporteurs est restée fidèle aux intermédiaires en leur fournissant tous les fonds nécessaires. Aussi, le Marché officiel de Paris est-il aujourd'hui le seul, dans les États belligérants, qui soit complètement liquidé.

Grâce à des efforts très méritoires, la situation du Marché libre se trouve, d'autre part, maintenant bien dégagée.

Au cours de l'année, les changes ont donné lieu à des fluctuations très importantes. Depuis le début des hostilités jusqu'au mois de février 1915, c'est-à-dire pendant sept mois de guerre, les cours des principales devises sont restés en faveur de la France. Cette situation privilégiée s'est maintenue tant que les couvertures que recevait notre pays, pour ses créances sur l'étranger, compensèrent le ralentissement forcé de ses exportations et l'absence de ses visiteurs habituels. Le développement considérable des importations nécessitées par la guerre a naturellement renversé la balance; autrefois créditeurs de l'étranger, nous en sommes devenus temporairement débiteurs; les changes ont supporté les conséquences de cette modification.

Les seuls remèdes contre la hausse des changes, à défaut de sorties de marchandises, consistent à exporter de l'or, à réaliser des valeurs sur l'étranger, à contracter des emprunts extérieurs et à chercher au dehors les crédits de banque ou de commerce permettant, par leur durée, de différer les paiements et de ménager le présent. Des résultats appréciables ont déjà été obtenus par ces divers moyens; notre Établissement a contribué de toutes ses forces à aider le Gouvernement dans l'accomplissement de cette tâche. Il a participé, et cela uniquement dans l'intérêt national, à l'ouverture de crédits aux États-Unis, pour des montants qui figurent dans un nouveau chapitre de notre bilan intitulé « Opérations de change à terme garanties ».

Le public, de son côté, a bien compris l'opportunité de verser à la Banque de France l'or qu'il détenait, et de fortifier ainsi l'encaisse métallique. Ce bel élan, auquel nous avons prêté et prêtons sans réserve le concours de notre organisation, doit se continuer, parce qu'il est du devoir élémentaire de tout Français de se dessaisir de l'or devenu inutile pour la vie courante, mais dont la valeur est inestimable pour lutter contre la hausse des changes et manifester le crédit de la France.

Cette hausse constitue, d'ailleurs, un sacrifice momentané; lorsque nos importations se ralentiront et que nos exportations tendront à reprendre une partie de leur ancienne activité, la balance devra se rétablir rapidement. Ce mouvement sera soutenu par l'encaissement régulier des arrérages et les amortissements des valeurs étrangères détenues par les capitalistes français.

N'oublions pas que nous portions nous-mêmes notre Dette; nous n'avions, de ce chef, avant la guerre, aucune charge vis-à-vis du dehors; aussi toutes les rentrées qui ne sont pas encore réalisées sur nos créances à l'étranger, serviront-elles à accélérer la réparation du mal causé momentanément par la guerre.

C'est à ce moment qu'apparaîtront les avantages du placement en titres étrangers sur lesquels, dans la période de paix, s'est porté, en raison de leur rendement, l'excédent de l'épargne française. La vente d'une partie des titres internationaux détenus par la France a, d'ailleurs, déjà servi, dans une certaine mesure, au règlement de nos achats à l'étranger. Nous nous sommes occupés de rechercher dans notre clientèle celles de ces valeurs qui pouvaient utilement être cédées pour cet objet, et nous avons procuré de ce chef à l'État des montants importants pour ses paiements à l'étranger.

Le Gouvernement avait, dès le deuxième mois de la guerre, obtenu du Parlement l'autorisation d'élever le maximum de l'émission des Bons du Trésor, en demandant de lui faire confiance quant au choix du moment où de véritables opérations d'emprunt pourraient et devraient être réalisées; il faisait appel au patriotisme du pays pour donner abondamment les sommes immédiatement nécessaires. Cette émission qui a pris le nom éloquent de Bons de la Défense Nationale, a eu le plus grand succès parce que l'idée qui a présidé à leur création, a été comprise de tous. Ces Bons ont été souscrits non seulement par ceux qui avaient des disponibilités et voulaient se réserver de les retirer lorsque le mouvement des affaires l'exigerait, mais aussi par la plus petite épargne qui envisageait le moment où elle pourrait les consolider par la souscription à la Rente nouvelle. Pour y parvenir, il était nécessaire que toutes les bonnes volontés fussent tendues vers le but à atteindre rapidement. Pendant tout l'Exercice, notre activité s'est surtout portée sur ce placement patriotique. Tous nos guichets de Paris, de province et de l'étranger ont réalisé l'effort assez complètement pour que l'apport du Comptoir pût atteindre environ le dixième des capitaux obtenus par l'État dans l'ensemble, déduction faite des renouvellements.

La loi du 10 février 1915 avait créé un second mode d'emprunt, les

Obligations 5 0/0 de la Défense Nationale, remboursables au plus tard en 1925. Ces Obligations ont rencontré un très bon accueil auprès du public; nous avons contribué, pour notre part, à leur succès.

En novembre, le Ministre des Finances, M. Ribot, a jugé, avec un rare esprit de décision, que le moment était venu d'émettre un emprunt consolidé en Rente 5 0/0 au prix de 88 0/0. Le résultat a été considérable. Depuis plusieurs mois, nous avons préparé notre clientèle à la conversion des Bons et Obligations qui devaient être admis comme une sorte de monnaie de paiement de la nouvelle rente. Elle a répondu à notre appel qui était celui du pays : 140.000 souscripteurs ont demandé à nos guichets un capital de plus de 725 millions de l'Emprunt National, dont la moitié en numéraire. Nos collaborateurs avaient compris qu'il y avait, pour eux aussi, une bataille à livrer sur le terrain économique, afin de prouver au monde entier les ressources du travail puissant et de l'épargne féconde de la France. Toutes nos Agences, même celles situées dans les pays lointains, ont multiplié leurs efforts pour atteindre le résultat que nous vous indiquons. Il est à noter, cependant, que notre clientèle, d'essence plutôt commerciale et industrielle, était obligée de conserver, comme un fonds de roulement auquel elle devait laisser son caractère de placement temporaire, une part importante de ses Bons de la Défense Nationale.

Nous avons participé à l'émission des Bons Municipaux de la Ville de Paris 5,25 et 5,50 0/0, 2<sup>me</sup> série.

Nous avons été chargés du placement des obligations 5 0/0 émises par la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez.

Notre ancienne et fidèle cliente, la Société Anonyme des Matières Colorantes et Produits Chimiques de Saint-Denis (Établissements A. Poirrier et G. Dalsace), considérant comme un grand devoir d'organiser, dès maintenant, sa production pour lutter contre la concurrence allemande, n'a pas hésité à augmenter son capital. Nous lui avons prêté notre aide la plus empressée.

La réussite de l'opération a été si complète que toutes les demandes d'actions nouvelles n'ont pu être servies. Cette initiative est intéressante à signaler ; elle trouvera, nous voulons l'espérer, beaucoup d'imitateurs dans toutes les branches de l'industrie.

Nous vous avons exposé, les années précédentes, le concours que nous avons donné à la Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Caen pour le placement de ses obligations. Ainsi que nous vous l'avons indiqué dans nos Rapports des Exercices 1912 et 1914, cette entreprise, constituée en conformité des vues du Gouvernement, sous le patronage de la Société Française de Constructions Mécaniques (anciens Établissements Cail), avait pour objet la mise en valeur de riches gisements de minerais de fer en Normandie et la création d'un important centre métallurgique dans cette région. La guerre vint interrompre les travaux d'installation des usines ; d'autre part, la Société Française de Constructions Mécaniques a été privée de ses établissements de Denain, situés dans la région occupée par l'ennemi, et s'est trouvée dans l'impossibilité de continuer à sa filiale la collaboration technique et les fournitures de matériel nécessaires à l'achèvement de l'entreprise dans les délais prévus.

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'une entente est intervenue entre la Société de Caen et un important groupe de métallurgistes dirigé par MM. Schneider et C<sup>ie</sup> (Le Creusot) et la Compagnie des Aciéries de la Marine et d'Homécourt.

Grâce à ce concours si qualifié, les travaux sont poursuivis avec une activité d'autant plus grande que les nouvelles usines seront utilisées pour la fabrication de matières intéressantes au plus haut point la Défense Nationale. Le but que nous avons toujours poursuivi, en facilitant la trésorerie de cette grande entreprise, se trouve donc aujourd'hui complètement atteint et les obligations, placées par nos soins, conservent leur pleine valeur.

Le Bilan qui vous est soumis comprend, comme le précédent, la situation de nos agences dans les villes encore envahies, d'après les derniers documents qui nous sont parvenus jusqu'à l'occupation par l'ennemi.

Comme l'an passé, il n'a pas été établi de tableaux comparatifs du mouvement de nos principaux chapitres, car aucun rapprochement de chiffres ne pourrait normalement s'effectuer.

En raison de l'état de guerre, nous avons dû conserver pendant tout l'Exercice une encaisse considérable ; notre trésorerie a été encore plus élargie.

Nous vous confirmons l'impression dont nous vous avons déjà fait part, sur la qualité de notre Portefeuille Commercial et de l'ensemble de nos engagements ; ceux-ci ont été réduits dans des proportions très intéressantes. Nous avons plus que jamais confiance dans leur règlement favorable, dès que le moratorium sera levé et que les hostilités seront terminées.

Il importe de vous signaler, en même temps, que la plupart de nos Correspondants des nations alliées ou neutres ont tenu à nous adresser la couverture des sommes dont ils étaient débiteurs. Pour plusieurs pays, les mouvements de change ont facilité cette régularisation.

Nous vous rappelons que notre Portefeuille-Titres et nos Participations Financières, qui n'entrent que pour une proportion restreinte dans notre actif, sont évalués à des cours ne laissant place à aucun aléa.

Malgré les difficultés croissantes que la mobilisation d'une grande partie de notre personnel et l'appel des jeunes classes ont apportées au fonctionnement général de notre Administration Centrale et de nos Agences, nous avons pu, grâce à la bonne volonté de tous, répondre aux besoins de notre clientèle. Nous demeurons convaincus qu'elle appréciera les dispositions prises par nous à cet effet depuis le début des hostilités.

Actuellement, la tendance qui se manifeste dans le pays, est de préparer l'avenir par la reprise graduelle des affaires ; c'est à ce mouvement que nous cherchons à nous associer, en développant l'activité de nos services dans toutes les parties de notre exploitation et sur tous les points du Territoire où nous sommes établis.

Tous nos Bureaux de quartier dans Paris sont restés ouverts, ainsi que la plupart de ceux de la Banlieue.

En Province, nous nous sommes efforcés, depuis le commencement de la guerre, de maintenir la bonne marche de toutes nos Agences. Grâce au dévouement de nos collaborateurs restés fidèles à leur poste, nous avons pu continuer à assurer le fonctionnement de nos sièges dans les villes à proximité du front ou sous la menace des obus, en aidant ainsi au maintien de la vie industrielle et commerciale dans des cités telles que Belfort, Nancy, Reims, Amiens, Dunkerque. Il nous est toujours impossible de vous renseigner sur nos Agences dans les villes encore envahies.

Bien que privés du concours d'un certain nombre de nos collaborateurs appelés sous les drapeaux, nous avons assuré la Direction et la bonne marche de toutes nos succursales à l'Étranger.

Nous pouvons vous signaler les résultats obtenus par nos Agences en Angleterre et en Égypte malgré les conditions actuelles de leur exploitation : nous commençons à bénéficier dans ces pays de l'attitude que nos Succursales ont pu y observer, au cours de l'Exercice précédent, grâce à l'aisance de leur trésorerie.

Nos Agences de Bombay et d'Australie ont continué à tenir leur rôle de manière satisfaisante ; bien que contrariées par la hausse et le maintien à un niveau élevé du change Paris-Londres, les services qu'elles ont rendus aux intérêts français n'en sont pas moins très appréciables.

Nos sept agences de Madagascar, au milieu de difficultés de toutes sortes, n'ont pas cessé de seconder efficacement le commerce de la Colonie, surtout par la négociation ininterrompue des traites d'exportation. Le coût très élevé de leur ravitaillement de fonds et leur souci constant d'en atténuer, autant que possible, le poids à l'égard du commerce de l'île, ont naturellement influencé la production de ce groupe d'Agences.

Nous n'avons racheté aucune part de fondateur en 1915.

Toutes les dépenses relatives aux frais de premier établissement, de coffres-forts, de mobilier et de constructions nouvelles sont, vous le savez, complètement amorties.

Après avoir, comme d'habitude, éteint la totalité de nos créances reconnues douteuses, et fortifié les provisions constituées précédemment pour les éventualités dont il est encore impossible d'apprécier l'importance, notre compte Profits et Pertes fait ressortir un bénéfice de 10.690.041 fr. 08 c.

Nous vous proposons de distribuer l'intérêt statutaire, soit 25 francs, qui serait mis en paiement sur nos 400.000 actions le 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

Si vous approuvez cette proposition, les parts de fondateur auront droit à une somme de 8.865 fr. 70 c., qui se trouvera absorbée par les impôts. Il ne sera donc procédé au paiement d'aucun coupon sur ces titres.

Le disponible de l'exercice, 138.896 fr. 38 c., non réparti et ajouté au solde précédent, élèvera à 3.303.392 fr. 43 c. le montant reporté au Compte des Actionnaires.

MM. Charles Cambefort et Alexandre Vacherie, administrateurs, sont arrivés au terme de leur mandat. Nous vous proposons leur réélection.

En raison du sentiment qui s'est manifesté contre les naturalisés, M. Émile Ullmann, l'un de nos Vice-Présidents et Directeurs, nous a demandé, en octobre dernier, de le relever de ces fonctions.

Tout en déplorant cette décision, nous avons dû y faire droit en lui conférant le titre de Directeur honoraire.

Au cours d'une carrière de 41 années, M. Ullmann a fait preuve, à tous les degrés de la hiérarchie, d'une rare valeur professionnelle et d'un dévouement absolu au Comptoir. Il a contribué puissamment à la prospérité de notre Établissement et a toujours servi loyalement, et en complet accord avec notre Conseil, les intérêts de notre pays.

Mais la terrible guerre dont nous souffrons, a remis en discussion, dans l'opinion publique, avec une acuité de plus en plus vive, le principe de la naturalisation. Dans ces conditions, M. Ullmann, bien qu'il l'ait acquise depuis 32 ans, a préféré se retirer du Conseil d'administration et nous a fait

connaître cette détermination qui montre une fois de plus ses sentiments d'abnégation.

Sa retraite prématurée nous cause les plus vifs regrets et nous tenons à rendre ici le meilleur hommage à un collègue qui mérite si complètement notre haute et affectueuse estime.

L'avenir dira, sans doute, par quel tour de force put continuer notre exploitation, malgré la mobilisation de la plus grande partie d'un personnel encore jeune dans son ensemble. Si nous avons atteint un pareil résultat, c'est à nos collaborateurs de tous rangs que nous le devons. Chaque année, nous vous signalions leur dévouement à notre Maison; aujourd'hui, nous tenons à vous marquer combien cet attachement s'est manifesté sous toutes les formes, et particulièrement à l'occasion de la souscription à l'Emprunt National. Ceux qui sont restés, sont dignes de ceux qui sont partis pour défendre le pays; c'est le meilleur éloge que nous puissions leur adresser.

Pendant toute l'année, nous avons considéré comme un devoir de continuer à dégager nos agents mobilisés, dans la limite du possible, du souci de pourvoir aux besoins matériels des familles dont ils étaient le soutien. Nombreux sont ceux qui ont sacrifié leur vie dans les divers combats de cette longue campagne; nombreux aussi sont ceux qui ont été blessés. Vous vous associez aux regrets que nous cause trop souvent l'annonce de ces pertes ou de ces souffrances vaillamment supportées.

Nous prendrons les mesures nécessaires pour conserver toujours la mémoire de nos chers morts. Quant à ceux qui reviendront près de nous après la victoire, nous aurons à cœur de reconnaître leur héroïsme. La guerre aura développé chez eux, avec la discipline, l'esprit d'initiative, de solidarité, de sacrifice qui transforment l'homme. Beaucoup auront montré de plus les qualités que donne l'habitude du commandement et des responsabilités. Cet acquis devra être utilisé et récompensé au grand profit moral de notre Établissement.

## RAPPORT

DE LA

### COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MESSIEURS,

La seconde partie seulement de l'Exercice précédent avait été éprouvée par les hostilités déchaînées au mois d'août 1914. L'Exercice 1915, tout entier, s'est écoulé sous l'état de guerre avec les entraves que celui-ci devait forcément produire pour les banques.

En ce qui concerne le Comptoir National d'Escompte, nous avons, une fois de plus, à constater les bons effets de la politique de prudence poursuivie par votre Direction, qui n'a pas hésité à assurer une trésorerie toujours abondamment pourvue, au prix même d'une moindre rémunération des capitaux disponibles.

En définitive, l'Exercice 1915, qui n'a donné lieu naturellement qu'à une activité encore fort restreinte, s'est terminé dans des conditions satisfaisantes, eu égard aux événements que nous subissons.

Le Bilan qui vous est présenté se totalise par une somme supérieure à celle du précédent; les éléments qui le composent, tant à l'Actif qu'au Passif, accusent une amélioration sensible.

Votre Établissement a participé largement à la souscription des Bons et Obligations de la Défense Nationale ainsi qu'à l'émission de l'Emprunt National effectué à la fin de 1915.

Pour mener à bien ces importantes opérations ainsi que pour la tâche journalière, votre personnel, si réduit par la mobilisation, s'est montré plein de zèle et de dévouement; nous avons plaisir à en témoigner devant vous.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé, en particulier dans les Services des Titres, de la Caisse, du Portefeuille et de la Comptabilité, nous ont toujours donné pleine satisfaction.

Nous nous sommes tenus, comme d'habitude, au courant des travaux du Conseil d'administration ainsi que de ceux du Comité de Direction.

Nous vous donnerons, maintenant, quelques indications sur les principaux chapitres du Bilan.

La Comptabilité des Agences de Bruxelles et des départements envahis est arrêtée, comme à la fin de 1914, à la date où les communications ont été interrompues avec elles.

Le compte Espèces en Caisse et en Banque s'élève à 288 millions 955.503 fr. 70 c.

Le chapitre Portefeuille et Bons de la Défense Nationale figure pour 636.307.608 fr. 95 c. contre 355.126.036 fr. 89 c., en augmentation de 281.181.572 fr. 06 c. Ce chapitre a été réduit par la rentrée d'effets moratoires. Il s'est augmenté, d'autre part, en dehors du papier commercial, du montant des Bons de la Défense Nationale souscrits ou escomptés par votre Établissement.

Les Reports, effectués sur les places de Paris, de Londres et de Bruxelles, ont été ramenés de 49.763.074 fr. 29 c., au 31 décembre 1914, à 20.268.095 fr. 41 c.

Le chapitre Correspondants, 80.936.551 fr. 33 c., et les Comptes courants débiteurs, 127.418.698 fr. 77 c., sont l'un et l'autre en diminution sensible sur les chiffres de l'Exercice précédent.

Le compte « Opérations de Change à terme garanties » figure pour la première fois à votre Bilan; il représente des opérations parfaitement garanties et effectuées dans le but de contribuer à l'amélioration du change français à l'Étranger. La contre-partie s'en trouve au Passif, sous une rubrique identique.

Les chapitres Rentes, Obligations et Valeurs diverses, 6.860.044 fr. 81 c., et Participations financières, 8.369.138 fr. 82 c., ont été évalués dans le même esprit de prudence que précédemment.

Les Avances garanties, 132.660.262 fr. 01 c. contre 173.863.183 fr. 61 c., sont en diminution de 41.202.921 fr. 60 c.; elles comportent des engagements très divisés et se partagent, comme d'habitude, en avances sur documents et marchandises, sur avals et sur valeurs françaises et étrangères.

Les Comptes Débiteurs par Acceptations se chiffrent par 49.001.568 francs 85 c.

Au Passif, les Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte s'élèvent à 574.322.121 fr. 35 c. et les Comptes courants Créditeurs à 460.752.824 fr. 04 c. L'ensemble de ces deux chapitres est en augmentation de 46.865.215 fr. 21 c. sur celui de l'Exercice précédent, malgré les prélèvements opérés par la clientèle pour la souscription de l'Emprunt National, en décembre.

Les Acceptations, engagements nouveaux souscrits à Paris et à Londres, atteignent 50.758.160 fr. 42 c.

Les Réserves Diverses sont inscrites au Bilan au 31 décembre 1915 pour 39.715.853 fr. 30 c., et la Réserve Spéciale Parts de Fondateur, sans modification, pour 1.973.553 fr. 21 c., aucun achat de parts de fondateur n'ayant été effectué en 1915.

Après extinction des créances reconnues comme présentant ou pouvant présenter un caractère litigieux, une provision pour risques éventuels a été constituée.

Toutes les dépenses de frais de construction, de premier établissement, d'installations de coffres-forts, etc., etc., sont amorties.

Après ces prélèvements et après règlement des impôts et charges de toute nature, le Compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice de 10.690.041 fr. 08 c., qui permet à votre Conseil de vous proposer la distribution de l'intérêt de 5 0/0 sur le capital versé, soit de 25 francs par action, sous déduction des impôts.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les Comptes de l'Exercice 1915 tels qu'ils vous sont soumis.

Aux termes des Statuts, M. G. Robert arrive cette année à l'expiration de son mandat; nous vous rappelons qu'il est rééligible.

Depuis notre dernière réunion, la liste de nos deuils s'est allongée; nombreux sont ceux des nôtres qui, depuis lors, sont morts pour la Patrie; nous les saluons respectueusement. Nous adressons à ceux qui luttent l'expression de notre sympathie et de notre reconnaissance.

GUSTAVE ROBERT,  
PHILIPPE DIETERLEN,  
AUGUSTE MARQUANT.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

sur les Comptes de l'Exercice 1915

---

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler dans votre Assemblée générale du 24 avril 1915.

Comme l'an dernier, nous tenons, tout d'abord, à remercier la Direction et le Personnel de votre Établissement, dont le zèle a dû surmonter bien des difficultés pour clôturer les comptes de l'exercice écoulé dans les délais fixés par les statuts.

Nous avons examiné le Bilan qui est soumis à votre approbation et avons constaté que les chiffres qu'il présente sont en parfaite concordance avec les écritures.

Comme à la fin de l'exercice 1914, il est fait état de la situation des agences dans les régions encore envahies par l'ennemi, d'après les derniers documents comptables qui sont parvenus à Paris au début de la guerre.

Le Bilan qui vous est soumis, est caractérisé par l'importance des rentrées effectuées sur les chapitres de l'Actif: Reports, Correspondants, Comptes courants débiteurs et Avances garanties qui sont, par leur nature, de réalisation plus ou moins lente, au profit de valeurs d'une disponibilité immédiate, inscrites sous la rubrique Portefeuille et Bons de la Défense Nationale.

C'est le résultat essentiellement favorable des mesures de prévoyance qui sont toujours observées par votre Direction.

Dans son ensemble, le Bilan au 31 décembre 1915 est en augmentation de 70.720.802 fr. 34 c. sur celui de l'exercice précédent.

Le compte Caisse et Banque s'élève à 288.955.503 fr. 70 c.

Le chapitre Portefeuille et Bons de la Défense Nationale s'élève à 636.307.608 fr. 95 c., en augmentation de 281.181.572 fr. 06 c.

Les Reports sont ramenés de 49.763.074 fr. 29 c. à 20.268.095 fr. 41 c., après liquidation de la plus grande partie des engagements anciens, à Paris et à Londres.

Le chapitre Correspondants figure pour 80.936.551 fr. 33 c., en diminution de 28.944.967 fr. 51 c., et les Comptes courants débiteurs pour 127.418.698 fr. 77 c., en diminution de 51.572.131 fr. 71 c.

Nous avons à vous signaler ici un compte nouveau «Opérations de Change à terme garanties», qui est la représentation du concours donné par votre Établissement pour améliorer le change français à l'étranger. La contre-partie s'en trouve au Passif sous une semblable rubrique.

Les Rentes, Obligations et Valeurs diverses, 6.860.044 fr. 81 c., et les Participations Financières, 8.369.138 fr. 82 c., se présentent sans modification appréciable depuis l'an dernier.

Les Avances garanties s'élèvent à 132.660.262 fr. 01 c., en diminution de 41.202.921 fr. 60 c.

Au Passif, les Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte s'élèvent à 574.322.121 fr. 35 c. et les Comptes courants créditeurs à 460.752.824 fr. 04 c.

Les Acceptations, engagements nouveaux souscrits à Paris et à Londres, s'élèvent à 50.758.160 fr. 42 c.

Les Réserves diverses de la Société figurent pour 39.715.853 fr. 30 c. et la Réserve spéciale Parts de Fondateur — cette dernière sans modification — à 1.973.553 fr. 21 c., aucun achat de parts n'ayant été effectué au cours de l'exercice.

Après extinction des créances reconnues comme présentant ou pouvant présenter un caractère litigieux, une provision pour risques éventuels a été constituée.

Toutes les dépenses de frais de construction, de premier établissement, d'installations de coffres-forts, etc., sont amorties.

Déduction faite des frais généraux, des impôts et des charges de toute nature, des amortissements et provisions, le Compte de Profits et Pertes présente un solde de 10.690.041 fr. 08 c., que votre Conseil vous propose de mettre en répartition.

Avec votre approbation, l'action recevra l'intérêt de 5 0/0, soit 25 francs, sous déduction des impôts résultant des lois de finances. Les parts de fon-

dateur ont droit à une somme de 8.865 fr. 70 c. qui se trouve absorbée par ces impôts. Il ne serait donc procédé au paiement d'aucun coupon sur ces titres.

Le disponible de l'exercice, 138.896 fr. 38 c., non réparti et ajouté au solde précédent, 3.170.496 fr. 05 c., portera à 3.309.392 fr. 43 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

Nous vous proposons d'approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les Comptes de l'exercice 1915 tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Nous renouvelons, cette année, le cœur attristé, l'hommage respectueux dont nous saluons la mémoire de ceux des nôtres qui sont morts pour la Patrie, et adressons un souvenir ému à ceux qui souffrent pour Elle.

Paris, le 30 mars 1916.

*Les Commissaires des comptes,*

BOURGOIS.

DIETERLEN.

GIRAUD.



## BILAN AU 31

### ACTIF

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| ESPÈCES EN CAISSE ET EN BANQUE . . . . .               | Fr. x 288.955.503 70        |
| PORTEFEUILLE ET BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE . . . . . | x 636.307.608 95            |
| REPORTS . . . . .                                      | x 20.268.095 41             |
| CORRESPONDANTS . . . . .                               | y 80.936.551 33             |
| COMPTES COURANTS DÉBITEURS . . . . .                   | y 127.418.698 77            |
| OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME GARANTIES . . . . .       | b 21.240.000 »              |
| RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES . . . . .      | y 6.860.044 81              |
| PARTICIPATIONS FINANCIÈRES . . . . .                   | x 8.369.138 82              |
| PARTS DE FONDATEUR C. N. . . . .                       | 1.973.553 21                |
| AVANCES GARANTIES . . . . .                            | x 132.660.262 01            |
| COMPTES DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS . . . . .           | 49.001.568 85               |
| AGENCES HORS D'EUROPE . . . . .                        | 3.781.922 39                |
| COMPTES D'ORDRE ET DIVERS . . . . .                    | 24.291.403 79               |
| IMMEUBLES . . . . .                                    | 15.841.544 »                |
| <b>TOTAL . . . . .</b>                                 | <b>Fr. 1.417.905.898 04</b> |

68  
8.3  
15.1

## DÉCEMBRE 1915

### PASSIF

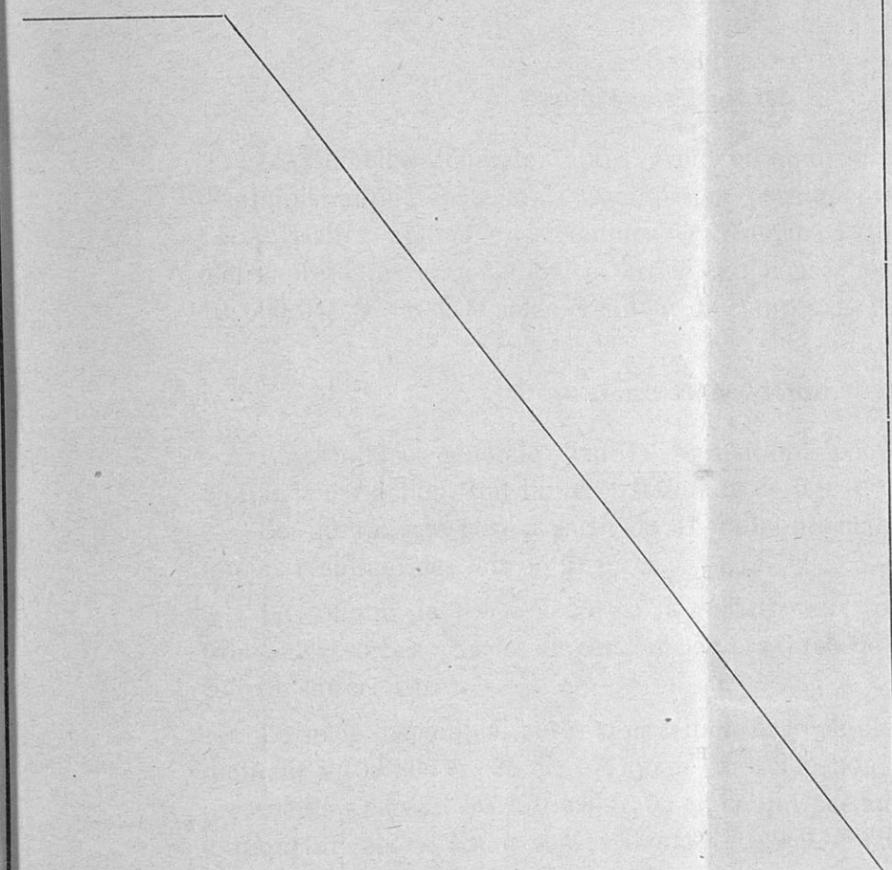
|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE . . . . .      | Fr. y 574.322.121 35            |
| COMPTES COURANTS CRÉDITEURS . . . . .                   | y 460.752.824 04                |
| OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME GARANTIES . . . . .        | y 21.240.000 »                  |
| BONS A ÉCHÉANCE FIXE . . . . .                          | y 40.536.895 »                  |
| ACCEPTATIONS . . . . .                                  | 50.758.160 42                   |
| COMPTES D'ORDRE ET DIVERS . . . . .                     | 14.745.953 59                   |
| COMPTE DES ACTIONNAIRES . . . . .                       | 3.170.496 05                    |
| PROFITS ET PERTES . . . . .                             | b 10.690.041 08                 |
| statutaire . . . . .                                    | Fr. 10.940.853 30               |
| diverses . . . . .                                      | 19.675.000 »                    |
| spéciale . . . . .                                      | 5.000.000 »                     |
| supplémentaire . . . . .                                | 1.100.000 »                     |
| immobilière . . . . .                                   | 3.000.000 »                     |
| <b>RÉSERVES . . . . .</b>                               | <b>41 683<br/>39.715.853 30</b> |
| RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. » . . . . . | 1.973.553 21                    |
| CAPITAL . . . . .                                       | b 200.000.000 »                 |
| <b>TOTAL . . . . .</b>                                  | <b>Fr 1.417.905.898 04</b>      |

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1915

**DÉBIT**

| RÉPARTITION :  |            |    |
|--|------------|----|
| A LA RÉSERVE STATUTAIRE :  |            |    |
| 5 % sur 10.690.041 fr. 08 c., bénéfices nets de l'exercice ..... | 534.502    | 05 |
| AUX ACTIONNAIRES :   |            |    |
| Intérêts Fr. 25 », sur 400.000 actions .....                     | 10.000.000 | »  |
| AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :                                    |            |    |
| Article 40 des Statuts .....                                     | 7.776      | 95 |
| AUX PARTS DE FONDATEUR :   |            |    |
| Articles 40 et 41 des Statuts .....                              | 8.865      | 70 |
| AU COMPTE DES ACTIONNAIRES :                                     |            |    |
| Disponible de l'exercice non réparti et reporté à nouveau        | 138.896    | 38 |
| Fr. ....   | 10.690.041 | 08 |

**CRÉDIT**

|  |            |    |
|--|------------|----|
| INTÉRÊTS, CHANGES, COMMISSIONS ET BÉNÉFICES DIVERS,                                  |            |    |
| déduction faite des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS .....                      | 10.690.041 | 08 |
|  |            |    |
| Fr. ....   | 10.690.041 | 08 |

## RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée générale ordinaire

du 28 Avril 1916

---

### Première Résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, ceux de la Commission permanente de contrôle et des Commissaires, approuve les comptes de l'Exercice 1915, tels qu'ils viennent d'être présentés et détaillés, et arrête, en conséquence, à la somme de 10.690.041 fr. 08 c. le solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

### Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition, pour l'Exercice 1915, à 25 francs par action, soit l'intérêt statutaire de 5 0/0.

Cet intérêt sera payé à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

La somme de 8.865 fr. 70 c. à répartir aux parts de fondateur se trouvant absorbée par les impôts, il ne sera procédé au paiement d'aucun coupon sur ces titres.

Le solde disponible, après approbation des comptes de l'Exercice 1915, montant à 138.896 fr. 38 c., est ajouté au solde non réparti des exercices précédents s'élevant à 3.170.496 fr. 05 c., ce qui portera à 3.309.392 fr. 43 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

### Troisième Résolution.

L'Assemblée générale réélit MM. Charles Cambefort et Alexandre Vacherie, administrateurs sortants et rééligibles.

**Quatrième Résolution.**

L'Assemblée générale réélit M. Gustave Robert, membre sortant et rééligible de la Commission permanente de contrôle.

**Cinquième Résolution.**

L'Assemblée générale réélit MM. Bourgois, Dieterlen et Giraud, Commissaires des Comptes, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'Exercice 1916, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement d'un ou deux d'entre eux, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par deux Commissaires ou même par un seul.

Elle fixe à 1.500 francs la rémunération de chacun des Commissaires.

**Sixième Résolution.**

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne, en tant que de besoin, à MM. les Administrateurs toutes les autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir.